

Congé d'été

durant cette première session, du XXXII^e Parlement, nous avons établi un record en terme de volume de mesures adoptées et en terme surtout d'importance des mesures débattues et adoptées par les députés de cette Chambre.

Mais, ce qui me frappe davantage ce n'est pas tellement ce qui a été produit comme l'esprit qui a animé les débats qui ont précédé l'adoption de ces mesures. Il faut, pour bien comprendre ce qui s'est passé, situer les choses dans leur juste contexte. On se souviendra que cette session a commencé après deux élections qui ont eu lieu en moins d'un an et qu'au mois d'avril 1980, au tout début de la session, nous héritions d'un cumul de mesures législatives, de prévisions budgétaires non adoptées durant les deux années précédentes, de projets de loi émanant de budgets antérieurs non adoptés, bref, nous héritions d'un fardeau fiscal énorme. Et en même temps, sur le plan de la mentalité ou sur le plan de la psychologie qui animait les parlementaires, le gouvernement devait faire face à une opposition frustrée, amère, à la suite de la défaite aux élections de 1980.

● (2040)

Je pense que c'était humain de s'attendre à ce que l'opposition officielle, après avoir perdu le pouvoir après seulement neuf mois, réagisse d'une façon plutôt négative du moins au cours des premiers mois. C'était humain de concevoir que la frustration pouvait teinter les tactiques ou l'attitude, le style d'opposition aux mesures gouvernementales. Mais ce qui m'a étonné, et je cherche encore à comprendre complètement ce phénomène, c'est que dans les premiers mois nous avons adopté avant l'été 1980, en deux mois et demi ou à peu près plus de 30 projets de loi. Donc, à première vue, cette frustration, cette amertume n'a pas semblé teinter, affecter le style, les tactiques que l'opposition officielle utilisait. On aurait dit, et c'est là, semble-t-il, l'explication qu'il faille donner, savoir que l'opposition officielle était encore sous le choc, sous l'impact de la défaite, encore étourdie par cet événement qui les a rejetés et remis à leur place, à savoir à votre gauche, monsieur le président, et c'est ce qui explique peut-être pourquoi le Parlement, très rapidement durant les deux ou trois premiers mois de la session, a pu adopter une trentaine de projets de loi. Mais c'est un peu plus tard que nous avons constaté les véritables conséquences de cette défaite électorale sur la mentalité de l'opposition, et cela c'est malheureux pour le Parlement, parce que ces tactiques, même si elles n'ont pas empêché ultimement le Parlement d'être extrêmement productif, ont fait en sorte que le procédé a été plutôt douloureux et pénible, et, je pense, a offert un spectacle peu agréable à l'ensemble de la population qui nous juge sévèrement, nous les parlementaires des deux côtés de la Chambre, et qui demande à leurs représentants de manifester une attitude apparemment beaucoup plus sérieuse et beaucoup plus digne que celle qui a été manifestée, semble-t-il, au cours de cette session jusqu'à maintenant.

Prenons, à titre d'exemple, la mentalité ou l'esprit qui a animé le débat sur la résolution constitutionnelle. C'était, je le concède, une mesure extrêmement importante, controversée en soi. Le débat sur la Constitution, monsieur le président, si on en fait le résumé chronologique, était le premier débat majeur auquel ce Parlement s'est attaqué il y a deux ans, et il était concevable que l'opposition réagisse d'une façon vigoureuse à nos propositions, pas parce qu'elles n'étaient pas bonnes, au

contraire, mais parce que l'opposition n'avait pas l'esprit à ce genre de mesures, n'avait pas dans son programme de politiques susceptibles de tenter de raffermir l'unité canadienne, n'était pas particulièrement intéressée par le sujet constitutionnel, par le rapatriement de la Constitution, par une charte des droits. Bref, la Constitution, ce n'était pas un sujet qui apparaissait d'une façon sérieuse dans le programme du parti progressiste conservateur. La question de l'unité nationale, on le sait, ne les a jamais préoccupés outre-mesure, et c'est ce qui explique sans doute pourquoi, encore une fois, ils sont si habitués de siéger à votre gauche, monsieur le président.

Or, nous avons présenté une proposition bien concrète et nous nous attendions à une opposition sérieuse mais constructive. Cependant, nous avons été déçus. Le genre d'opposition offerte a été plutôt une opposition sur le processus, une opposition superficielle, une opposition qui visait plus la forme que le fond, parce que jamais dans toute la durée du débat nous n'avons pu espérer de la part du parti progressiste conservateur, de l'opposition officielle, des suggestions constructives s'attaquant à la substance même de notre résolution, que ce soit le rapatriement ou que ce soit la Charte des droits elle-même. C'était plutôt des mesures visant à chercher à obtenir plus de délai, des mesures cherchant à retarder, et par accident, cela a permis à d'autres que l'opposition officielle de fournir une contribution valable pour améliorer notre résolution, et quand je dis d'autres j'ai en tête les premiers ministres des provinces et la Cour suprême du Canada. Alors les conservateurs pourront me dire: Oui, mais c'est justement parce qu'on vous a retardés dans notre démarche que, ultimement, la résolution a pu être améliorée, grâce à la Cour suprême et/ou grâce aux premiers ministres provinciaux. Eh bien je dis que c'est par accident que cela s'est produit, et que l'opposition officielle ne doit retirer absolument aucun mérite parce qu'elle ne pouvait pas prévoir que cette amélioration pouvait être apportée et que l'opposition officielle s'est toujours de fait abstenue de suggérer des amendements, des modifications qui auraient amélioré la substance de notre démarche constitutionnelle et contribué effectivement à unir davantage ce pays.

Monsieur le président, ce qui s'est passé dans le domaine constitutionnel, c'est qu'ultimement, le gouvernement a obtenu ce qu'il a voulu. Nous avons maintenant une constitution canadienne contre laquelle la plupart des députés progressistes conservateurs se sont prononcés, nous avons une Charte des droits, nous avons consacré le principe de la lutte contre les inégalités régionales et nous avons un mécanisme sur la formule d'amendement, et tout cela grâce à l'initiative du gouvernement actuel et malgré l'opposition superficielle, l'opposition de forme du parti progressiste conservateur. Subséquemment, nous avons eu les budgets annuels avec les projets loi qui en résultent, qui ont été débattus et encore une fois, tout s'est déroulé normalement même si, à mon avis, nous aurions pu obtenir le même résultat avec une façon beaucoup plus humaine de travailler avec des règlements beaucoup plus modernes et avec une façon enfin plus digne des gens que nous représentons ici, au Parlement canadien.

La seule autre occasion où nous avons pu voir se manifester ce négativisme, cette attitude destructive de l'opposition officielle, ce fut tout récemment, ce printemps, au moins de mars,